Réunion des Présidents des Commissions spécialisées en affaires européennes (*)

Préparation des "Assises"

Bruxelles, Palais de la Nation, le 26 juin 1990 à 14 h

COMPTE RENDU DES DEBATS

Le Président de la Chambre des Représentants, M. Nothomb, rappelle qu'il s'agit d'une réunion décidée à l'occasion de la deuxième Conférence des organes spécialisés en affaires européennes des Parlements de la Communauté, qui s'est tenue à Cork (Irlande) les 10 et 11 mai 1990 et préparatoire à la prochaine réunion de ces organes spécialisés et aux "Assises".

L'objectif de cette réunion n'est pas de prendre des décisions mais de fixer des orientations quant aux deux événements précités. Les conclusions seront transmises

- au Parlement italien, l'Italie assurant la Présidence de la prochaine Conférence des organes spécialisés ;
- à la Commission des Affaires Institutionnelles du Parlement européen, en réunion ce jour même ;
- aux Présidents des Assemblées des 12 pays membres de la C.E. et du Parlement européen.

Durant la réunion, certaines questions de procédure et de contenu ont été abordées.

I. QUESTIONS DE PROCEDURE

I.1. Date des Assises

Tenant compte de la nécessité de bien préparer les Assises au sein des Parlements nationaux, une majorité s'est dégagée pour les organiser dans la deuxième partie du mois de novembre 1990.

Cette période convient par ailleurs au Parlement italien.

(*) La liste des participants se trouve en annexe ainsi que le questionnaire présenté par le Président Nothomb.

1.2. Durée

Les participants préconisent un déroulement des "Assises" en 3 jours avec deux possibilités quant à la formule :
* 1/2 j. d'introduction
  2 j. de discussion
  1/2 j. de conclusion

* 3 j. pleins

Le choix de la formule est laissé à l'appréciation de la Présidence italienne qui devra tenir compte de certains aspects pratiques (arrivées et départs).

1.3. Composition

* Un membre a proposé que chaque Parlement national désigne en son sein 10 à 12 membres, ce qui signifie une participation de 120 à 144 membres pour les Parlements nationaux.

Il faut cependant souligner que 12 Parlements nationaux et le Parlement européen, constituent 21 assemblées.

* La proportion 2/3 pour les Parlements nationaux - 1/3 pour le Parlement européen a été retenue.
Le nombre de 393 participants (262/131) a paru trop élevé.

* Le Président Nothomb a proposé de s'en tenir à une fourchette de
130 --> 175 pour les Parlements nationaux
65 --> 85 pour le Parlement européen

195 /260 au lieu de 393

N.B. : la formule 175 pour les Parlements nationaux / 85 pour le Parlement européen est proposée actuellement dans le rapport Duverger (en cours de discussion au Parlement européen).

1.4. Convocation

Si l'accord mutuel des Parlements nationaux (autoconvocation) doit être à la base des Assises, il appartient, matériellement, à l'un ou l'autre Parlement d'inviter les autres assemblées.

La formule suivante a été retenue :
"Par accord mutuel entre les Parlements nationaux, les deux Présidents du Parlement italien et celui du Parlement européen invitent les Parlements des Etats membres de la Communauté et le Parlement européen à ..."

Il y aurait donc 3 signatures sur l'invitation.

1.5. Nécessité d'une réunion des organes spécialisés précédant les Assises

Cette réunion devrait avoir lieu à Rome du 1er au 3 octobre 1990.

2. Nom de la réunion

Les participants préconisent de dénommer cette "réunion" : "Congrès des Parlements de la Communauté européenne".

3. Introduction des débats

Cette question n'a pas été tranchée.
Les participants ont d'abord envisagé la question du contenu des Assises (point II du formulaire).

II. CONTENU

Il a été décidé de retenir comme thème central : "L'avenir de la Communauté".

* Formules envisagées

- (France - Assemblée Nationale)
examen des 4 rapports du Parlement européen (Duverger - Colombo - Martin - Giscard d'Estaing)

- (Luxembourg)
examen de rapports faits par les Parlements nationaux sur les 4 rapports du Parlement européen

- (Pays-Bas - Tweede Kamer)
idem mais rapports établis par les groupes politiques, tous Parlements nationaux confondus

- (U.K. : House of Commons)
examen de rapports sur 4 ou 5 sujets à déterminer d'ici la fin juillet (par la Présidence italienne)

- (Belgique - Chambre)
contribution des 12 Parlements nationaux sur les 4 rapports du Parlement européen (votés en juillet par le Parlement européen) à transmettre à la Présidence italienne avant début octobre.
Cette dernière pourrait en faire une synthèse en guise de rapport introductif à la réunion du 1er au 3 octobre :

- (Italie)
débat ouvert sur "l'avenir de l'Europe".
Les "Assises" constituent une réunion politique dont doit sortir un "message politique"

- (Pays-Bas - Tweede Kamer)
thème principal : "L'avenir "institutionnel" de la Communauté" afin de limiter le contenu des débats des Assises

- (France - Assemblée Nationale)
examen de l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale

- (U.K. - House of Lords)
constitution d'un groupe de travail qui définirait quelques points spécifiques à examiner lors des Assises (ex. impact de l'Union économique et monétaire pour les Etats membres ; idem pour l'Union politique ; ...)

- (Parlement européen)
  chacun apporte sa contribution
  . le P.E. : les 4 rapports précités
  . les Parlements nationaux : contribution sur l'avenir de la Communauté

- (Portugal)
  * chacun fait son rapport soit sur les 4 documents du Parlement européen, soit sur d'autres sujets relatifs à l'avenir du Parlement européen pour la réunion d'octobre ;
  * ces rapports devraient se fondre en un document commun pour la fin novembre et être discutés lors des Assises.

* Conclusions

- Après avoir pris en considération les différentes formules, le Président Nothomb propose la conclusion suivante :
  Le thème central du Congrès des Parlements de la Communauté européenne serait : "L'avenir de la Communauté européenne et essentiellement les implications pour la Communauté européenne et les Etats membres des propositions relatives à l'Union économique, monétaire et à l'Union politique, avec une attention particulière aux changements institutionnels possibles."

- Au plan de la procédure, le Président conclut :

  * concernant la rencontre du 1er au 3 octobre 1990

    . Avant la rencontre, chaque Parlement pourra, s'il le souhaite, élaborer une contribution (mémorandum) sur des thèmes européens qu'il juge pertinents dans le cadre du thème central du "Congrès" et la transmettra avant le 1er octobre au Parlement italien.
    Celui-ci se chargera à son tour de diffuser ces documents à toutes les assemblées concernées.
    Les 4 rapports (Duverger - Colombo - Martin - Giscard d'Estaing) seront considérés comme étant la contribution du Parlement européen.

    . Lors de la rencontre : désignation de rapporteurs qui feront la synthèse des divers documents en vue du "Congrès"

  * concernant le "Congrès" lui-même

    . présentation et examen des synthèses
    . conclusions

N.B. : une Commission des Résolutions devra être instituée dès le début du "Congrès" en vue de l'élaboration des conclusions.

*

* *

Les réponses aux points 5 à 11 du point I. de l'agenda (Questions de procédure) ont été laissées à l'appréciation de la Présidence italienne. Celle-ci est invitée à préparer des propositions sur ces points.

Concernant les points 9 et 11, les participants ont cependant émis les avis suivants :

- point 9 : présence dans l'Assemblée

  Certains préfèrent n'y convier que les Parlements.
  D'autres souhaitent y ajouter le Président en exercice du Conseil des Ministres européens.

- point 11 : destinataires des conclusions (résolution)

  Certains ont opté pour ne transmettre les conclusions qu'aux 12 Gouvernements (Italie - Chambre et France - Assemblée Nationale).

  Une autre option est d'en laisser le choix à chaque Assemblée.

  La tendance majoritaire étant d'envoyer les conclusions à tous (gouvernements, Parlements nationaux et Parlement européen).

REUNION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS
SPECIALISEES EN AFFAIRES EUROPEENNES
Bruxelles, le 26 juin 1990

PARTICIPANTS

- PARLEMENT EUROPEEN : Commission institutionnelle
  - Président : M. OREJA
  - M. PRAG (vice-président)
  - M. DUVERGER (rapporteur)
  - M. E. Vinci (secrétaire général du Parlement européen)
  - M. Nickel (secrétaire)

- BELGIQUE : Chambre des Représentants : Comité d'Avis chargé de Questions européennes
  - Président : M. Ch.-F. NOTHOMB
  - Secrétaires : M. R. Myttenaere
    M. H. D'Hollander
    Mme Th. Loncke
    M. Lieberman

  Sénat : Comité d'Avis chargé de Questions européennes
  - Président : M. B. GYS
  - Secrétaire : M. H. De Fraye

- DANEMARK : Folketing : E.E.C.-Committee (Markedsudvalget)
  - Président : M. Henning GROVE
  - Secrétaire : M. Jens Rubenhagen

- ESPAGNE : Congreso de los Diputados et Senado : Comision Mixta para los Comunidades europeas
  - Président : M. J. MÜNOZ-GARCIA
  - Premier Vice-Président : M. A. CUCO GINER
  - Secrétaire : M. M. Daranas

- FRANCE : Sénat : Service des Affaires européennes
  - Président : M. J. GENTON
  - Secrétaires : M. Laporte (directeur service Affaires européennes)
    M. Ch. Oudin

  Assemblée nationale : Service de la Documentation étrangère
  - Président : M. Ch. JOSSELIN
  - Secrétaires : M. Cl. Martin
    Mme P. Béres

- GRECE : Chambre des Députés
  - M. Kyriakos GERONDOPOULOS (New Democracy Party)
  - M. Theodore PANGALOS (Panhellenic Socialist Mouvement)
  - M. Efstratios KORAKAS (Coalition of left and progress)

- IRELAND : Dail Eireann/Séanad Eireann : Joint Committee on the Secondary Legislation of the European Communities

  . Secrétaire : M. P. Judge
  . (M. P. Barry, Président, excusé)

- ITALIE : Camera dei Deputati : Commissione Affari Esteri e Comunitari

  . Président : M. GUNNELLA
  . Secrétaire : M. Guizzi

  Senato : Giunta per gli Affari delle Comunità europee

  . Président : M. G. MALAGODI
  . Secrétaire : Mme R. Salari

- LUXEMBOURG : Chambre des Députés :

  . Présidente : Mme L. ERR
  . Secrétaire : Mme M. Weyer

- PAYS-BAS : Eerste en Tweede Kamer

  . M. H. REDEMEIJER, membre du Eerste Kamer der Staten-Generaal
  . M. E.C.M. JURGENS, membre du Tweede Kamer der Staten-Generaal
  . Mme P.F.L.M. Tielens-Tripels, Greffier du "Vaste Commissie voor E.G.-zaken uit de Tweede Kamer"
  . M. L. van Waasbergen, Greffier adjoint des relations interparlementaires du "Staten-Generaal"

- PORTUGAL :

  Membres de l'Assembleia da Republica : Commissao de Assuntos Europeus
  . Président : M. Angelo CORREIA
  . Vice-Président : Mme Helena TORRES MARQUES

- R.F.A. : Bundestag : Commission des Affaires européennes

  . Président : M. ANTRETTER
  + interprète

  Bundesrat :

  . Observateur : M. Hassman (fonctionnaire)

- UNITED KINGDOM : House of Lords : Committee office

  . Président : Mme la Baronne SEROTA
  . Secrétaire : Mme Fiona Martin

  House of Commons : Select Committee on European Legislation

  . Président : M. Nigel SPEARING
  . Secrétaire : M. Ch. Ward